ART. 2 N° 1912

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

Nº 1912

présenté par Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Français n'ont pas été consulté sur l'instauration du système universel des retraites et les différentes enquêtes d'opinion montrent qu'ils y sont majoritairement opposés, comme le souligne les nombreuses professions qui ont manifesté contre ce texte.

En outre, il ne paraît pas pertinent de faire absorber par le SUR les 42 régimes de retraites existants dont la viabilité n'est pas remise en cause.